

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0368**

commune (s) : Charly

objet : Opération voie nouvelle Louis Vignon - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 382, rue de l'Eglise et appartenant aux conjoints Basset - Broyer

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

**Commission permanente du 7 septembre 2015****Décision n° CP-2015-0368**

commune (s) : Charly

objet : **Opération voie nouvelle Louis Vignon - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 382, rue de l'Eglise et appartenant aux conjoints Basset - Broyer**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création de la voie nouvelle Louis Vignon devant relier la rue de l'Eglise à la rue de l'Etra à Charly, la Métropole de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu cadastrée AI 150 d'une superficie de 131 mètres carrés, située 382, rue de l'Eglise à Charly et appartenant aux conjoints Basset - Broyer.

Cette parcelle devra être intégrée dans le domaine public métropolitain après réalisation des travaux de voirie.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait au prix de 13 100 €, bien cédé libre de toute occupation ou location ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 9 juillet 2015, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 13 100 €, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AI 150 d'une superficie de 131 mètres carrés, située 382, rue de l'Eglise à Charly, appartenant aux conjoints Basset - Broyer, dans le cadre de la création de la voie nouvelle Louis Vignon à Charly.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2711, le 16 avril 2012 pour la somme de 2 200 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 13 100 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.**